

**COMMUNE  
D'ACHENHEIM**



67204

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2008

Extension du cimetière communal : demande d'autorisation du Préfet pour agrandir le cimetière : en quête de Commodo et in commodo et avis du Conseil Départemental d'hygiène

Vu de Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-1 et suivants et L. 2542-14 et suivants,

Vu le Plan d'Occupations des Sols de la commune d'Achenheim , et notamment la zone UBa et les emplacements réservés B2 et C1,

Vu les parcelles concernées par le projet d'extension du cimetière cadastrée sous section n° 09 parcelles n° 40, 269,270, 271,272 273,274.

Vu l'avis favorable de l'hydrogéologue agréée en date du 18.09.2008

Sur proposition de M. le Maire

Considérant que l'emprise du cimetière est située dans une commune urbaine, et que son agrandissement à moins de 35 mètres des habitations doit être autorisé par arrêté de M. le Préfet du Bas-Rhin ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide d'agrandir le cimetière conformément aux emplacements réservés B2 et C1 du P.O.S. représentant une superficie de 21.31 ares .

Demande en conséquence à M. le Préfet du Bas-Rhin de mettre en oeuvre la procédure d'enquête de commodo et in commodo pour obtenir in fine l'autorisation d'agrandir le cimetière communal à moins de 35 mètres des habitations.

Sollicite en outre l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène préalable à l'extension du cimetière.

Approuvée à l'unanimité.

#### Cour de l'école maternelle

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide l'aménagement de la cour et d'un préau à l'école maternelle et autorise M. le Maire à faire des consultations sous forme de MAPA. Les crédits étant inscrits au BP 2008.

Approuvée à l'unanimité.

#### Révision du POS et information PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes réunions qu'il a eu avec la commission communale de l'urbanisme et le Conseil Général concernant la révision du POS et la mise en place du PLU.

#### Contrat de maintenance GAZ salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide de confier le contrat d'entretien chauffage GAZ de la salle polyvalente à l'entreprise XAVIER et autorise M. le Maire à signer les contrats à intervenir.

Approuvée à l'unanimité.

#### Modification horaire emploi adjoint-administratif 2<sup>ème</sup> classe contractuel

Suite à la création d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet en qualité de non titulaire par délibération du 28 mai 2008 pour une durée hebdomadaire de service de 15/35<sup>ème</sup> pour une durée de 6 mois, et suite à la demande de l'intéressée, le Conseil Municipal décide de modifier la durée hebdomadaire de service de l'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe de 15/35<sup>ème</sup> à 12/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 et pour une durée de 5 mois.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 314 majoré 303

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin occasionnel.

Approuvée à l'unanimité.

#### Nomination d'un correspondant défense

Dans le cadre de la professionnalisation des Armées, M. le gouverneur Militaire, Commandant de la Région Terre Nord-Est, a souhaité la mise en place, dans chaque collectivité, d'un « correspondant Défense ».

Le rôle de ce correspondant est d'assurer le relais entre les Armées, la Collectivité et les citoyens, notamment ceux qui atteignent leur majorité et qui ne sont plus appelés à faire le service national.

Le Conseil Municipal ayant entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Prend note de la demande de M. le Gouverneur Militaire, Commandant de la Région Terre Nord-Est tendant à désigner un correspondant défense au sein de la collectivité.

Accepte et valide la candidature de Monsieur Jean-Jacques FRITZ, Maire d'Achenheim pour ce poste.

Désigne Monsieur Jean-Jacques FRITZ comme correspondant défense au sein de la collectivité.

Approuvée à l'unanimité.

#### Prix des annonces publicitaires bulletin communal

Le Conseil Municipal décide de proposer aux artisans , commerçants et entreprises une participation financière sous forme de publicité dans le bulletin communal de décembre 2008 à raison de 400.00 euros la page entière, 200,00 euros la ½ page, 100,00 euros le ¼ de page et 50,00 euros le 1/8<sup>ème</sup> de page.

Approuvée à l'unanimité.

#### Convention d'utilisation DOJO par le Collège

Suite à une demande du Collège Paul Wernert, le Conseil Municipal décide de signer une convention d'utilisation du DOJO de l'espace omnisport de la Commune avec le Collège Paul Wernert .

Approuvée à l'unanimité.

#### Subvention association organisatrice du 13 juillet

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 305.00 euros à l'association organisatrice du 13 juillet. Les crédits étant inscrits au BP 2008.

Approuvée à l'unanimité.

#### Subvention aux associations lauréates de championnat

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention aux associations d'Achenheim lauréates de championnat :

- Pour le titre de Champion de France par équipe : 800.00 euros
- Pour le titre de Champion de France individuel : 250.00 euros
- Pour le titre de Champion d'Alsace par équipe : 400.00 euros
- Pour le titre de Champion d'Alsace Individuel : 200.00 euros

Ces subventions sont votées pour la durée du mandat.

Approuvée à l'unanimité.

#### Informations :

Le 11 novembre à 11H00 il y aura une cérémonie aux monuments aux morts.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 10 novembre 2008